

RCS : SENS
Code greffe : 8903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00373
Numéro SIREN : 538 045 006
Nom ou dénomination : A 2 C J

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2019 sous le numéro de dépôt 3182

2113373

3182

Erwan Serval – 90, rue de Miromesnil – 75008 PARIS

Expert-comptable Commissaire aux comptes

30.10.2019

DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SENS
LE 30/10/2019
Greffier

SARL A2CJ

8, rue de l'Orange
89510 Etigny

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A2CJ, SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En ma qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 18 octobre 2019, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

La société A2CJ a été créée en 2011. Elle exerce l'activité de holding.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le chiffre d'affaires réalisé à fin juin 2019, dernier exercice clos par la SARL A2CJ s'élève à 53 K€ contre 105 K€ à fin juin 2018,
- Le résultat d'exploitation sur cette période est de 0 K€ contre +7 K€ en 2018,
- Le résultat financier sur cette période est de +70 K€ contre +116 K€ en 2018,
- Le résultat net à fin juin 2019 est de +69 K€ contre un résultat net de +123 K€ en 2018,
- La SARL A2CJ possède à son actif des titres de la société Verem Remorques qu'elle détient à 100%, pour une valeur de 1.119 K€. Les capitaux propres de cette société s'élèvent à +1.630 K€ au 30 juin 2019.
- La structure financière est saine et les capitaux propres s'élèvent à +1.098 K€ pour un capital social de 149 K€ à fin juin 2019,
- Je ne relève pas de problématique de continuité d'exploitation.

Erwan Servel

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 24 octobre 2019

Erwan Servel

Commissaire aux comptes et à la transformation

